



Stratégie d'intégration des questions d'égalité hommes-femmes lors des événements organisés par l'UICN

Mars 2019 - Version 1.0



UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse
Tel: +41 22 999 0000
Fax: +41 22 999 0002
www.iucn.org

Code de contrôle de la version et historique : Stratégie d'intégration des questions d'égalité hommes-femmes lors des événements organisés par l'UICN

Version	Version 1.0
Langue originelle	Anglais
Publié en anglais sous le titre	Gender mainstreaming strategy for IUCN events
Publié en espagnol sous le titre	
Unité de référence	Bureau de la Directrice générale
Développé par	Groupe de développement de l'Union, Unité du Congrès
Sujet (Taxonomie)	Égalité hommes-femmes (genre) Événements
Date d'approbation	21 mars 2019
Approuvé par	Directrice générale
Applicable à	Voir section « Applicabilité », point 5
Objectif	De façon générale, veiller à ce que les événements organisés par l'UICN encouragent la diversité et l'inclusion de toutes les parties prenantes et fassent progresser l'égalité hommes-femmes ; et plus particulièrement, atteindre l'équité hommes-femmes dans la participation et la gouvernance de ces événements, afin de créer un environnement propice à une participation significative et substantielle de toutes les identités de genre, et ainsi promouvoir des stratégies et des solutions tenant compte des questions d'égalité hommes-femmes pour la conservation et le développement durable.
Fait partie de	n/a
Documents connexes	Annexe 1 - Stratégie pour la prise en compte des questions d'égalité hommes-femmes lors des Congrès mondiaux de la nature de l'UICN Annexe 2 - Indicateurs de performance clés en matière de stratégie en matière d'égalité hommes-femmes pour les événements organisés par le Secrétariat Politique de lutte contre le harcèlement lors des événements organisés par l'UICN Politique de l'UICN en matière d'égalité hommes-femmes et d'autonomisation des femmes (2018)
Distribution	Envoyé à tous les employés de l'UICN dans le monde, disponible sur le portail de l'Union de l'UICN (intranet), envoyé à tous les présidents et vice-présidents de Commission, à tous les employés sous contrat lors d'un événement, et disponible sur demande. La politique devra également être publiée sur tous les sites web liés aux événements organisés par l'UICN et sera disponible en permanence à l'adresse : https://www.iucn.org/about/world-conservation-congress .

Historique du document

Version 1.0	Mars 2019

Pour plus d'informations, contactez:

congress@iucn.org

Objectif

1. Conformément aux engagements de l'UICN en faveur de l'égalité hommes-femmes, y compris ceux énoncés dans la Politique de l'UICN sur l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes (2018)¹, les événements organisés par l'UICN visent à promouvoir la diversité et l'inclusion de toutes les parties prenantes et, en particulier, l'égalité hommes-femmes, en tant que partie intégrante de la réalisation de la mission de l'UICN. Plus précisément, les événements organisés par l'UICN visent à instaurer l'équité hommes-femmes en matière de participation (active et passive) et de gouvernance, à créer un environnement propice à une participation significative et concrète des femmes, des hommes et des personnes appartenant à une autre identité de genre et à promouvoir des stratégies et des solutions sexospécifiques en faveur de la conservation et du développement durable aussi bien dans leurs agendas de travail, que dans leurs délibérations et leurs résultats.

Applicabilité

2. Cette stratégie s'applique à tous les événements organisés ou co-organisés par le personnel du Secrétariat et peut servir de guide aux Commissions, aux Comités nationaux et aux Membres de l'UICN. Les types d'événements concernés incluent les ateliers, les formations et les petites réunions à l'échelle de projets, mais aussi les conférences plus importantes, y compris mais sans s'y limiter, les Forums régionaux de la conservation de l'UICN, le Congrès mondial de la nature de l'UICN et le Congrès mondial des parcs de l'UICN.
3. Les représentants de l'UICN participant à des événements organisés par d'autres organisations en tant qu'intervenants ou simples participants sont censés promouvoir les objectifs décrits dans la présente stratégie auprès des organisateurs correspondants.

Objectifs stratégiques

4. Les événements organisés par l'UICN :
 - a. Promouvront et s'efforceront d'obtenir une participation égale de tous les hommes et de toutes les femmes ainsi que des interventions/temps de parole équitables ;
 - b. S'efforceront d'assurer la parité hommes-femmes dans la sélection des intervenants et la composition des panels ;
 - c. Mettront en place des mesures permettant à tous les participants de vivre un événement exempt de tout harcèlement ;
 - d. Agiront pour la prévention contre le sexisme et lutteront contre les stéréotypes sexistes pour faire en sorte que les inégalités entre hommes et femmes ne se perpétuent pas ;
 - e. Veilleront à ce que la planification des sessions repose sur une perspective sexospécifique ;
 - f. Promouvront et feront progresser les travaux et les politiques de l'UICN sur l'égalité hommes-femmes dans la conservation et le développement durable.

¹ Disponible à
l'adresse : https://www.iucn.org/sites/dev/files/annex_9_to_c_95_8_iucn_gender_equality_and_womens_empowerment_policy.pdf

Outils

L'organisateur de l'événement :

Avant l'événement

5. Veillera à ce que toutes les communications préalables à l'événement soient conformes à cette stratégie et promouvra activement la prise en compte des questions d'égalités hommes-femmes dans celles-ci ;
6. Veillera, le cas échéant, à ce que la stratégie d'intégration des questions d'égalité hommes-femmes lors des événements organisés par l'UICN (le présent document), ainsi que tout autre document pertinent², soient facilement accessibles sur le site web de l'événement.
7. Adressera des invitations ciblées aux hommes et aux femmes concernant leur participation à l'événement, puis des messages de suivi ciblés réguliers (par organisation ou région) en cas de déséquilibre hommes-femmes notable dans les inscriptions ;
8. Identifiera les obstacles qui pourraient empêcher la participation des femmes et mettra en œuvre des solutions pour les surmonter, dans la mesure du possible, y compris mais sans s'y limiter, des mesures d'incitations spéciales à la participation (par exemple, participation parrainée, garde d'enfants, temps de planification suffisant) ;
9. Mettra en œuvre des efforts spécifiques en faveur de la parité hommes-femmes dans les panels et sur les podiums, ainsi que dans les séquences d'intervenants par session, en veillant à ce que l'événement n'inclue aucun panel ou session « mono-genre ». À cet effet, des directives spécifiques seront élaborées et fournies aux organisations partenaires ou aux modérateurs sur la manière de garantir un engagement actif et égal de tous les participants ;
10. Assurera un événement libre de tout harcèlement, conformément à la Politique de lutte contre le harcèlement lors des événements organisés par l'UICN et procédures connexes, et communiquera dites Politique et procédures à tous les participants ;
11. Veillera, le cas échéant, à ce que l'agenda de travail inclue une dimension sexospécifique en explorant particulièrement comment le sujet abordé par l'événement ou la session peut affecter différemment les femmes et les hommes ;
12. Identifiera des champions de l'égalité hommes-femmes parmi les participants et les impliquera dans les processus pertinents ;
13. Appliquera des critères de parité hommes-femmes lors de la sélection du personnel organisateur, des bénévoles ou des organes de gouvernance de l'événement, le cas échéant ;
14. Formera les présidents de session, les modérateurs et les facilitateurs sur la manière de détecter et de réagir adéquatement aux cas de sexisme occasionnel (comportements ou attitudes favorisant les stéréotypes fondés sur le genre ou perpétuant un traitement inégal de l'autre, généralement des femmes) ;

² Comme par exemple la *Boîte à outils des assemblées sensibles aux questions d'égalité hommes-femmes* de l'IGC 2018, disponible à l'adresse : <https://s3.eu-west-2.amazonaws.com/igc-production/tPaopLb44WcC4uoMeiif1gd3kJAxbVNO.pdf>

15. Développera une méthodologie inclusive de suivi et de mesure de l'identité de genre des participants (intégrant au moins quatre options : hommes, femmes, autres, non-communiqué) ;
et
16. Veillera à ce que la communication et les messages autour l'événement tiennent compte des différences hommes-femmes et mettent l'accent sur les questions sexospécifiques (aussi bien dans leur contenu que pour la mise en œuvre de la stratégie) afin de sensibiliser les participants avant l'événement.

Pendant l'événement

17. Renforcera les messages adressés aux participants en rappelant la Politique de lutte contre le harcèlement lors des événements organisés par l'UICN et la Stratégie pour l'égalité hommes-femmes ;
18. Veillera à ce que les présidents de sessions / modérateurs / facilitateurs accordent une visibilité et un temps de parole égaux aux hommes et aux femmes ;
19. Veillera à ce que les présidents de session / modérateurs / facilitateurs disposent de questions ou commentaires sur les questions d'égalité hommes-femmes, le cas échéant ;
20. Surveillera l'engagement des participants dans les discussions et s'assurera que celui-ci est équitable et, si nécessaire, appliquera des mesures incitatives (en suscitant des questions ou commentaires de divers participants) et/ou des sanctions (temps de parole, etc.) ; et
21. Recueillera des informations pour mesurer (de manière inclusive) l'identité de genre des participants, des intervenants et des panélistes.

Après l'événement

22. Rendre compte publiquement des résultats (ou de l'absence de résultats) concernant la parité hommes-femmes (y compris par un suivi et un compte rendu sur les participants, les intervenants, les panels, les débats axés sur les questions sexospécifiques), ainsi que des recommandations en vue d'améliorations futures ; et
23. Veillera à ce que les communications postérieures à l'événement tiennent compte des considérations liées à l'égalité hommes-femmes.

Annexe 1 - Stratégie pour la prise en compte des questions d'égalité hommes-femmes lors des Congrès mondiaux de la nature de l'UICN

Objectif

1. En tant qu'organe décisionnel suprême de l'Union, le Congrès mondial de la nature de l'UICN a un rôle central à jouer dans la promotion de l'égalité hommes-femmes, notamment à travers les aspects de participation et gouvernance, agenda de travail, délibérations et décisions, et communications et messages.

Objectifs spécifiques

2. Outre les objectifs stratégiques de la Stratégie d'intégration des questions d'égalité hommes-femmes lors des événements organisés par l'UICN, le Congrès mondial de la nature de l'UICN :
 - a. Luttera pour la parité hommes-femmes dans la participation en :
 - i. Promouvant activement et en favorisant la parité hommes-femmes dans le nombre de délégués parrainés ;
 - ii. Promouvant activement l'équilibre hommes-femmes dans la composition des délégations de Membres de plus d'une personne ; et
 - iii. Encourageant l'équilibre hommes-femmes à la tête des délégations, dans toutes les catégories de Membres et dans toutes les régions.
 - b. Promouvra les questions d'égalité hommes-femmes comme une question importante dans le contenu du Congrès en :
 - i. Veillant à ce que les questions d'égalité hommes-femmes soient prises en compte dans la conception du Forum ; et
 - ii. S'assurant que les questions de genre soient prises en compte dans le projet de Programme de l'UICN.
 - c. Luttera pour la parité hommes-femmes dans la gouvernance du Congrès en :
 - i. Visant la parité hommes-femmes dans la composition des Comités du Congrès ; et
 - ii. S'efforçant d'assurer la parité hommes-femmes dans les candidatures aux postes de Président, Présidents de Commission et Conseillers régionaux, puis parmi les candidats élus.

Outils spécifiques

Avant l'événement

L'Unité du Congrès :

3. Concevra les systèmes informatiques de façon à ce que ceux-ci soient inclusifs pour les hommes, les femmes et les personnes appartenant à une autre identité de genre et permettent de réaliser un suivi de la parité hommes-femmes ;
4. Veillera à ce que l'objectif du Congrès de tenir compte des questions d'égalité hommes-femmes soit correctement présenté sur le site web et dans les documents du Congrès. Veillera à ce que la Stratégie d'intégration des questions d'égalité hommes-femmes lors des événements organisés par l'UICN (le présent document) et autres documents pertinents soient visibles et facilement accessibles sur le site web du Congrès ;
5. Veillera à ce que tous les membres du personnel concernés soient informés des politiques de l'UICN en matière d'égalité hommes-femmes et que des responsabilités spécifiques en matière d'intégration des questions d'égalité hommes-femmes soient incluses dans leur "Termes de références" ;
6. Partagera publiquement les données concernant la parité hommes-femmes pour les différents objectifs ;
7. Au besoin, mettra en œuvre des mesures spéciales, dans la mesure du possible, pour promouvoir la parité hommes-femmes (par exemple, programme spécial de parrainage, disposition des sièges dans la salle des plénières, etc.).

L'Unité des Membres :

8. Transmettra aux Membres un message sur les objectifs concernant la composition des délégations et des organes de décision ;
9. Inclura un objectif de parité hommes-femmes dans les directives concernant les délégués parrainés et les accréditations, et en réalisera un suivi afin de déclencher des rappels proactifs aux Membres, si nécessaire.

L'Unité des Communications :

10. Inclura les considérations d'égalité hommes-femmes dans la planification des communications et des messages ;
11. Veillera à ce que la présentation des intervenants et des personnalités (VIP) sur le site web soit équitable et inclusive.

L'équipe du Forum :

12. Travaillera avec le Bureau mondial pour l'égalité hommes-femmes pour inclure les questions d'égalité hommes-femmes dans le contenu et le programme du Forum ;
13. Veillera à ce que la composition des panels et les intervenants lors des sessions organisées par le Secrétariat favorisent la parité hommes-femmes ;
14. Élaborera et promouvra des directives à l'attention des organisateurs de sessions sur la manière d'inclure les questions d'égalité hommes-femmes dans le programme et comment assurer la parité hommes-femmes dans les panels et la sélection des intervenants ;
15. Les organisateurs de session devront s'engager à respecter la parité hommes-femmes lors de leurs sessions, et ceux qui ne le feraient pas seront pénalisés en termes de priorité accordée à leur session ;
16. Veillera à ce que les organisateurs de session, les intervenants et les participants soient informés de l'objectif du Forum de prendre en compte les questions d'égalité hommes-femmes ainsi que de la Politique de lutte contre le harcèlement (y compris via le site web du Forum, lors

du Forum, au moyen de badges et d'une signalétique appropriée, ainsi que dans les documents pertinents, y compris le programme du Forum).

Le Conseil de l'UICN:

17. Soumettra des propositions pour approbation par l'Assemblée promouvant une composition équilibrée des Comités du Congrès ;
18. Inclura un objectif de parité hommes-femmes dans les directives concernant la nomination des candidats et dans les termes de référence du Responsable des élections pour un suivi de la parité hommes-femmes dans les nominations ;
19. Encouragera activement les Membres à désigner des candidats femmes/hommes pour le Conseil et/ou les Commissions en cas de déséquilibre dans les nominations.

Pendant l'événement

20. Les Présidents des séances plénières promouvront une Assemblée des Membres sensible aux questions d'égalité hommes-femmes ;
21. Le Groupe de développement de l'Union réalisera un suivi des interventions des participants lors des discussions en plénière ainsi que dans les groupes de contact et, si nécessaire, suggérera au Comité directeur d'appliquer des mesures incitatives et/ou des sanctions (temps de parole, etc.) ; et
22. Le Groupe de développement de l'Union collaborera avec les délégations et/ou les Comités nationaux ou régionaux dans le cas où leur organisation/pays présenterait un déséquilibre hommes-femmes.

Après l'événement

23. Le Groupe de développement de l'Union rendra compte publiquement du niveau de réalisation des objectifs spécifiques et formulera des recommandations en vue d'améliorations futures, conformément aux meilleures pratiques.